

Témoignage

Urbanisme en montagne

Les paysages en temps de pandémie

LOUISE GUERTIN

Que fait-on en temps de pandémie? Plusieurs allègent leur confinement en prenant de longues marches, seuls ou en famille, dans nos quartiers arborisés en montagne. C'est le grand avantage de vivre dans les Laurentides, vivre dans la nature.

C'est à tout le moins le souhait de résidents qui y ont toujours vécu ou s'y sont installés. Ces promenades changent aussi notre regard sur notre habitat que le plus souvent nous sillonnons en voiture, pressés par les exigences de la vie moderne. La pandémie amplifie notre appréciation de la nature, mais également de sa fragilité, son évanescence.

On croise des voisins qu'on ne voit jamais, qu'on ne connaît pas et on se parle de chaque côté de la rue, dans le respect des nouvelles normes. On ne s'est jamais autant côtoyé, autant échangé. De quoi, parle-t-on? Du printemps tardif, des projets de construction en cours, de l'érosion, de densification, de la dégradation de notre milieu de vie. C'est étonnant de voir à quel point les observations ainsi partagées se recourent.

Les cerfs

Un des sujets de conversation est le nombre anormalement élevé de cerfs observé cet hiver sur le mont Belvédère. J'en ai vu huit dans mon jardin, une première; des voisins en ont vu beaucoup plus. En face, un jardinet de thuyas, une douzaine qu'on taille chaque année a servi de buffet aux cerfs cet hiver. En parlant aux résidents, on refait le parcours suivi par les cerfs pour se nourrir dans de nombreux jardins.

Une voisine qui habite le quartier depuis plus de 25 ans et qui marche la montagne tous les jours a émis une hypothèse pour expliquer leur présence. Elle a observé ce troupeau depuis longtemps dans le domaine du Nordais, en bas de montagne. Ils ont été chassés de leur habitat

naturel par un concentré de blocs appartements en construction. La transformation de la forêt en jardins manucurés offre aux animaux de nouveaux délices.

L'eau vive et ses amis, les arbres

Ces déambulations quotidiennes permettent d'observer les dénivelés et les passages que l'eau forme au-delà du bitume, des points de rencontre des rigoles en ruisselets, sous les rues, entre les maisons pour se déverser dans les vallons. Souvent, on entend l'eau avant de la voir. Le mont Belvédère a une hauteur de 299 mètres (981 pieds) où plusieurs versants se croisent. Observer l'eau, c'est voir sa force à la fonte des neiges, le ruissellement qui accélère sa course au fil des pentes.

Plusieurs ont partagé leur regard sur la densification et l'effet de l'intensification de la coupe des arbres, l'érosion. Un arbre mature peut absorber plus de 380 litres d'eau en une journée. En les abattant pour construire et en augmentant la superficie des aires asphaltées tout en diminuant la grandeur des terrains, on réduit la capacité d'absorption des eaux de ruissellement. J'ai remarqué, comme vous sans doute, ce phénomène de densification dans des quartiers matures.

Un des couples croisés a eu ce commentaire qui résume l'état d'esprit des marcheurs de la COVID-19: « Piedmont s'apparente de plus en plus à la banlieue. On ne reconnaît plus nos Laurentides. »

Préserver la santé de la nature

La pandémie nous force à repenser notre lien à la nature. Les villégia-

teurs, quand ils en ont eu la chance, se sont précipités vers les Laurentides. On peut penser que cet appel du Nord ajoutera de la pression sur le développement immobilier. Veut-on, peut-on densifier encore davantage nos municipalités? Si on le fait, on devrait le faire comment? Peut-on agir individuellement et collectivement?

Un résident a refusé d'accéder à la demande d'un voisin de couper un arbre mature et sain qui obstruait sa vue. On coupe des arbres matures et malades. On en remplace peu; la tendance lourde est de leur substituer des arbustes, de planter des fleurs. Les arbustes, c'est bien près des fils électriques, mais il y a un potentiel d'agir individuellement pour conserver le couvert forestier.

Qu'en est-il des normes pour la construction et la rénovation? Quand on questionne un ou des projets, on se fait répondre que ça rencontre les normes. Ma question aux élus: peut-on modifier les normes pour mieux préserver la canopée, réduire l'érosion, le bruit et maintenir la qualité de vie de ceux qui habitent déjà Piedmont? Devrait-on réduire et non augmenter la densité de nos quartiers; examiner l'impact de l'évaluation foncière sur la densification?

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas » - Victor Hugo, 1870

**MOT DE LA MAIRESSE DE PIEDMONT****Nathalie Rochon**

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

J'espère de tout cœur que vous êtes en bonne santé et que la crise actuelle ne vous a pas trop affectés. La Municipalité quant à elle s'est très bien adaptée à cette nouvelle réalité. En effet, depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fait un virage informatique qui nous rend aujourd'hui très performants et compétitifs durant cette crise.

Tout d'abord, pour obtenir la bonne information, je vous invite à consulter le site Internet de la Municipalité (www.piedmont.ca) sur lequel nous avons ajouté une bande rouge COVID-19. Je vous invite également à vous inscrire à notre plate-forme VOILÀ, si ce n'est déjà fait, afin de recevoir nos informations directement par courriel. Les assemblées du conseil, tenues à huis clos depuis avril 2020 en raison des directives gouvernementales, se retrouvent aussi sur notre site pour visionnement.

Il est important de noter que le service des travaux publics travaille très fort pour effectuer les nombreuses activités de nettoyage à travers notre municipalité et les employés du service de l'horticulture déploient une somme importante d'énergie pour fleurir l'ensemble des terrains municipaux pour égayer le cœur de chacun d'entre nous.

Urbanisme – Mise au point

Contrairement à un article publié dans l'édition d'avril du *Journal des citoyens*, la municipalité n'a pas diminué la zone tampon de 100 à 25 mètres dans le cadre de l'adoption du projet de règlement 757-63-20. Ce projet de règlement modifie le règlement de zonage 757-07 et ses amendements et vient préciser:

- Des dispositions administratives concernant les fonctionnaires désignés à émettre des constats d'infraction.
- De permettre différents travaux dans des zones de contraintes sous condition de la production d'une étude géotechnique qui démontre la faisabilité et la sécurité des interventions. Cela est particulièrement utile pour permettre aux citoyens ayant des propriétés dérogatoires construites dans de telles zones de contraintes d'apporter des modifications à leurs immeubles. C'est notamment le cas pour plusieurs propriétés construites avant que les règlements imposent des mesures de protection.

Les mesures touchant les distances à respecter de 100 mètres d'un pied de montagne ou d'une falaise n'ont pas été changées, exception faite que le rapport d'un géologue antérieurement exigé a été modifié par une expertise géotechnique réalisée par un ingénieur, qui s'avérait plus adapté à ce type de situation.

J'ai été questionnée dans les derniers mois sur l'apparent intérêt du Conseil à densifier le territoire. On peut définir la densification comme l'augmentation du

nombre de logements à l'hectare pour une zone donnée d'un territoire. La Municipalité peut théoriquement agir pour augmenter la densité du territoire et doit le faire en conformité avec le Schéma d'aménagement de la MRC. Toutefois, le Conseil actuel n'a jamais œuvré pour densifier le territoire de notre municipalité.

Il y a une différence entre la densification d'un territoire et le rapport espace bâti/terrain. Ce rapport représente un pourcentage maximal prévu au règlement que le périmètre de la maison ne doit pas dépasser relativement à la superficie du terrain. Le rapport bâti-terrain est demeuré le même depuis l'entrée en vigueur du présent règlement en 2007. Le pourcentage maximal varie autour de 25 à 50% pour les zones résidentielles de faible densité (R1) où le zonage autorise uniquement les résidences unifamiliales. La plupart des permis émis font effet d'un pourcentage variant autour de 15 à 20%, même parfois 10%. Il arrive à l'occasion qu'un citoyen désire une maison plus cossue qui augmente le rapport bâti/terrain ce qui est permis dans le respect des normes édictées ci-dessus.

En terminant, il reste encore plusieurs terrains vacants dans notre municipalité et les propriétaires sont en droit de les développer pourvu que le projet respecte les normes en vigueur.

Environnement, jardin communautaire et camp de jour

À l'assemblée du 4 mai, le Conseil a adopté un nouveau règlement afin de bannir les sacs de plastique à usage unique sur notre territoire. Ce règlement prévoit une application des mesures dans un an pour permettre aux commerçants de s'adapter à cette nouvelle réalité.

Le jardin communautaire a démarré ses activités le 14 mai avec une série de mesures prises pour assurer la sécurité des usagers. Exceptionnellement cette année, la Municipalité de Piedmont a décidé d'offrir les fleurs gratuitement à ses citoyens jusqu'à épuisement des stocks lors de la Foire de l'environnement. Cet événement complètement revisité se tiendra au Parc Gilbert-Aubin, le samedi 30 mai prochain.

Nous attendons toujours les directives gouvernementales en ce qui a trait à l'ouverture du camp de jour. Nous espérons obtenir le feu vert à temps pour démarrer le Campuces comme prévu à la fin juin.

Chambre de commerce de la Vallée de St-Sauveur

Je vous invite à soutenir tous nos commerçants, nos voisins qui sont impliqués et qui font partie de notre belle communauté. Surveillez le lancement d'un site transactionnel pour vos achats locaux en ligne que la Chambre de commerce s'affaire à développer.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter bon printemps et prenez bien soin de vous. Je vous souhaite à tous le meilleur. Au plaisir de vous revoir bientôt en bonne santé!

LES SENTIERS.ca
CIMETIÈRE NATUREL

MAGNUS POIRIER
AMBASSADEUR

En tant qu'ambassadeur de services Magnus Poirier, Les Sentiers cimetièrre naturel propose tous les produits et services funéraires dont vous avez besoin lors d'un décès. Planifions ensemble.

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost, Québec J0R 1T0

450 565-6464

PIEDMONT